

Formation à la conduite des ponts roulants et portiques et tests CACES[®] R484 Catégorie 1 - Recyclage

Le recours à une formation à la conduite des Ponts Roulants et Portiques et aux tests CACES[®] R484 constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Être capable, conformément au référentiel CACES[®] R484 de la CNAM d'appliquer sur le plan théorique et pratique les règles de sécurité inhérentes aux ponts roulants et portiques.

Les + métier

Le recours à une formation à la conduite des Ponts Roulants et Portiques et aux tests CACES[®] R484 constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire

Public Visé

Toute personne amenée à utiliser un pont roulant

Pré Requis

- Maîtrise orale et écrite de la langue française
- Etre obligatoirement muni des EPI adaptés à la formation
- Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire un pont roulant ou un portique avant de s'engager dans un processus de formation. En effet, cette démarche devra obligatoirement être effectuée préalablement à la délivrance de l'autorisation de conduite.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaissances nécessaires à la conduite du pont roulant ou du portique concerné en situation de travail
Connaissances théorique et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du pont roulant ou du portique concerné
Informations relatives aux risques liés à son utilisation

Parcours pédagogique

Formation théorique :

- Réglementation
- Classification et technologie des ponts roulants et portiques
- Les principaux types de ponts roulants et portiques
- Notions élémentaires de physique
- Capacité des ponts roulants et des portiques
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques
- Exploitation de ponts roulants et portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques

Formation pratique :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / Opérations d'entretien quotidien / Maintenance

Méthodes pédagogiques

Formation théorique :

- Salle de formation équipée
- Support de cours (livret)

Formation pratique :

Site d'évolution conforme aux exigences CACES®

Méthodes et modalités d'évaluation

En application de la recommandation R484, chaque candidat ayant réalisé les tests théorique (QCM) et pratique(s) se verra délivrer un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) sur la (les) catégorie(s) concernée(s) d'une validité de 5ans. Les épreuves théoriques permettant l'évaluation des connaissances pour la conduite en sécurité des ponts roulants sont réalisées à partir des fiches de l'annexe A3/1 de la recommandation R484. Le test correspondant est impérativement rédigé en français. Pour les salariés qui éprouvent des difficultés de compréhension de la langue française écrite, les questions du test peuvent être énoncées à voix haute dans cette même langue. La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention : d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test ET d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués. La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention : d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test ET d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ET d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème. Si le salarié échoue uniquement à une partie du test (théorique ou pratique) il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie. Il peut donc dans ce délai, sous réserve de poursuivre avec le même OTC, obtenir le CACES® en repassant uniquement, après une formation adaptée, la partie du test à laquelle il a échoué. Suite à l'obtention d'un premier CACES® (dit CACES® initial) le salarié garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique, ce qui lui permet dans ce délai - sous réserve de présentation du CACES® initial - d'obtenir un CACES® d'une autre catégorie de la même famille d'équipements en passant uniquement la partie pratique

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur contact@securitup.fr ou au 04 78 90 10 71

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité



Durée

14.00 Heures **2** Jours Groupe de 8 Personnes

Effectif



Contactez-nous !

Bastien ROGER
Directeur de la formation

Tél. : 0478901071
Mail : contact@securitup.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 22/11/2024 | fin validité : 31/10/2029
1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 484 catégorie 1 : Ponts roulants et portiques à commande au sol - RS 6879

